

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00072

Numéro SIREN : 818 151 110

Nom ou dénomination : VIMAT TRUCKS

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2022 sous le numéro de dépôt 712

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

X

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

VIMAT TRUCKS

CAMP GRAND

SIRET 8 1 8 1 5 1 1 1 0 0 0 0 1 7

82190 BOURG DE VISA

Ancienne adresse en cas de changement:

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

0

0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

- selon le cas

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

IF

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI x

CEGID

site www.i

AZOULAY
7 AVENUE LAVOISIER

93330 NEUILLY SUR MARNE

01 43 09

conventionné:

Lieu

Qualité et nom du signataire:

Président(e)

Signature

VIGNES THIERRY

Examen de conformité fiscale (ECF)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				8 Rembours-ements.
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			6 Indemnités forfaitaires.	6 Rembour-ements.	7 Indemnités forfaitaires.	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	24 456
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

BILAN SIMPLIFIÉ

1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise VIMAT TRUCKS Néant *

Adresse de l'entreprise CAMP GRAND 82190 BOURG DE VISA

Numéro SIRET * 8 1 8 1 5 1 1 1 0 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le			
				<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>			
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	34 572	24 749	9 823	15 949	
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)		044	048	34 572	24 749	9 823	15 949	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	298 920		298 920	250 440	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	53 349		53 349	53 000
		Autres * (3)	072	074	60 064		60 064	65 108
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	34 834		34 834	13 618	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II		096	098	447 167		447 167	382 166
	Total général (I+II)		110	112	481 740	24 749	456 991	398 115

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		30 000	30 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		484	484	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132				
	Report à nouveau	134		(50 277)	(29 588)	
	Résultat de l'exercice	136		13 826	(20 689)	
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142		(5 967)	(19 793)
	Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		70 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		332 389	359 375	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	54 876	60 568	58 532	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III		176		462 957	417 908
Total général (I + II + III)		180		456 991	398 115	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	672
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				
		13	1	2	0	13	1	2	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209				210	145	281	132	000
	Production vendue biens	215				214				
	services *	217				218	7	007	149	523
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226	4	500		
	Autres produits					230		44		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	156	831	281	523
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	75	100	180	357
	Variation de stock (marchandises) *					236	(48)	480	(58)	273
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	11	326	56	189
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)					242	59	377	78	116
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 19)	243		19		244	(163)			466
	Rémunérations du personnel *					250	24	456	24	409
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	14	085	14	493
	Dotations aux amortissements *					254	6	798	6	325
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	259				262	311			0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	142	809	302	082	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14	023	(20)	560	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280					
	Produits exceptionnels (IV)				290				179	
	Charges financières (V)				294	197			227	
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	347			300				81	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	13	826	(20)	689		
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	13	826	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexties) 986	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987	987	Zones de revitalisation de la défense (44, septies) 127	127	Zones de revitalisation rurales (44, quinquies) 138	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	981	Jeune entreprise innovante (44, septies A) 989	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, duodécies) 991	991				
	Divers ZFA NG (44, quaterdecies) 345	345	Investissements outre-mer 344	344	Créance due au report en arrière du déficit 346	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, sexties) 992	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	13	826	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : *5.3....1.1.2 dont imputés sur le résultat :							360	13 826	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		0	372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : VIMAT TRUCKS

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	33 900	442		444		446	33 900	33 900	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	672	474		476	672		672
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
	TOTAL	490	33 900	492	672	494		496	34 572		34 572
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 951	532	6 780	534		536	24 731		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	18	564		566	18		
	TOTAL	570	17 951	572	6 798	574		576	24 749		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	585	588	590
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595	596	599
	TOTAL				596	585	597	599	598	600	603

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : VIMAT TRUCKSNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés			650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	13 826
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	53 112
Déficits reportables		984	39 286
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	39 286

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 20 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	29 658
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	29 222
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegif/Quatre

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : VIMAT TRUCKS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois
		1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 1 8 1 5 1 1 1 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VIMAT TRUCKS

ADRESSE (voie)

CAMP GRAND

CODE POSTAL

82190

VILLE

BOURG DE VISA

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	904	30 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VIGNES THIERRY Prénom(s)
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000
 Naissance : Date 290567 N° Département 47 Commune VILLENEUVE SUR Pays FR
 Adresse : N° Voie PLACE SAINT NICOLAS
 Code postal 47300 Commune VILLENEUVE SUR LOT Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

Néant [X] *

N° de dépôt

Empty box for deposit number

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 1 8 1 5 1 1 1 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

VIMAT TRUCKS

ADRESSE (voie)

CAMP GRAND

CODE POSTAL

82190

VILLE

BOURG DE VISA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société par actions simplifiée

VIMAT TRUCKS S.A.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 30.000.00 €uros

R.C.S. MONTAUBAN 818151110

Siège social :

Camp Grand

82190 BOURG DE VISA

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2021 à 18 HEURES

L'an Deux Mille Vingt et Un , le 28 Juin , à 18 heures .

L'actionnaire unique de la société par action simplifiée VIMAT TRUCKS S.A.S.

Susnommée au capital de 30.000 €uros a pris la décision ordinaire suivante ;

L'actionnaire unique exerce lui-même les fonctions de Président . Par conséquent , il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/2020.
2. Présentation et examen du bilan , du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice .
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et affectation du résultat .
4. Rapport de la Présidence sur les conventions avec des tiers et décision à cet égard .
5. Quitus-à la Présidence . Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :
 - ses rapports ;
 - les documents comptables : bilan , compte de résultat et annexe ;
 - le texte des résolutions proposées.

Puis , le Président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information , ont été adressés , communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique dans les formes et délais légaux .

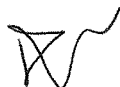
Il ajoute que l'actionnaire n'a pas déposé de questions écrites .

L'actionnaire unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Président.

Cette lecture terminée , la discussion est ouverte.

Puis les résolutions suivantes sont prises :



PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique , après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la Présidence , relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 approuve le compte de résultat , Le bilan et l'annexe dudit exercice , tels qu'ils sont présentés , ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes , qui font apparaître un bénéfice de 13.826.00 euros .L'actionnaire unique donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.
Cette résolution est adoptée .

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les proposition relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :
-Report à nouveau : - 35.166.00 €
L'actionnaire unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis à distribution au titre des trois derniers exercices .
Cette résolution est adoptée .

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique , lecture faite du rapport spécial de la Présidence relatif aux convention passées avec des tiers , approuve le dit rapport en ses termes et conclusions.
Cette résolution est adoptée .

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 19 heures ,après signature du présent procès verbal .

Le Président

THIERRY VIGNES

